

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze du mois de septembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six septembre deux mille vingt et un.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Roseline AGGOUN, Sylvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL, Philippe MONDEME

Excusés : Marc MATHIEU a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Jacques SABOURIN a donné procuration à Fabrice CHANEL, Christelle JOVOVIC a donné procuration à Frédérique CAZALET, Céline GROSZY a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Daniel PIALET a donné procuration à David MACQ

Absents : Paul PERCETTI,

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 septembre 2021

Membres présents lors du conseil : 17

Membres absents : 6

Nombre de votants : 22

**DELIBERATION 2021-079. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « COMITE
DES JUMELAGES »**

Rapporteur : Christelle ROUSSEL

L'association « Comité des Jumelages » a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle. L'association « Comité des Jumelages », régie par la loi 1901, a été fondée en 1978. Elle n'est composée que de bénévoles.

Cette année, l'association décide de donner une impulsion supplémentaire à la promotion de la manifestation « Les Automnales de Saint-Ambroix » en y ajoutant des artisans, d'animer cet espace avec un groupe musical tout au long de la journée : samedi 6 novembre. Tout cela a un coût, c'est pourquoi les membres de l'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 800€.

Au vu de l'intérêt du projet pour les habitants de la commune et plus particulièrement en cette période de crise sanitaire, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 800€ à l'Association « Comité des Jumelages ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE DE VERSER une subvention exceptionnelle à l'association « Comité de jumelage » s'élevant à 800 euros.

DIT que les crédits sont ouverts au budget communal 2021 à l'article 6745.

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : **1 SEP. 2021**
et l'affichage le : **21 SEP. 2021**



Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030 21 300 2272 - 202109151150921 - 2021079-DE
Révisé le 21/09/2021